



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON  
MAIRIE DE AURIAC-LAGAST  
1860, route du Lagast  
12120 AURIAC-LAGAST

## **Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022 à 20 h 30.**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à 20 heures. 30.

Le conseil municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Yves LATIEULE, Maire.

Présents : Valérie BEDOUET-LONG, Serge GIRARD, Odile ASTOR, Serge BONNEFILLE, Hugo DEJEAN, Pierre GINESTE, Emma SINGLA.

Absent : Geneviève NOUYRIGAT, Etienne SERIN (procuration à Pierre Gineste), Lionel THUBIERES (procuration à Yves Latieule).

Absente délibération N° 20221219.02 : Emma SINGLA.

Valérie BEDOUET-LONG a été élu secrétaire de séance.

---

N° 20221219.01. Adoptée.

Retrait de la délibération n° 20221027.01 concernant le reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes suite à la loi rectificative des finances rendant le reversement facultatif.

N° 20221219.02. Adoptée

Délibération suite à enquête publique « impasse La Brésie » décision déclassement, aliénation.

N° 20221219.03. Adoptée.

Subvention exceptionnelle vers budget assainissement 2022.

N° 20221219.04. Adoptée

Extinction éclairage public, délibération acceptant le principe de coupure toute ou partie de la nuit.

N° 20221219.05. Adoptée.

Délibération acceptant le plan de financement établi par le SIEDA, entretien 2023, opération extinction éclairage public.

Le Maire,  
Yves LATIEULE.